



Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil général du 27 mars 2023, un crédit de CHF 54'500.- a été accepté pour le remplacement du système de contrôle des processus de la station d'épuration (ci-après : STEP) de Saint-Aubin-Sauges. Cette méthode avait pour but de placer la gestion de l'automatisation des STEP sur un réseau externe en conservant nos automates actuels qui ont plus de 20 ans pour certains.

2. Situation

Le 22 juin dernier, lors du fort épisode orageux, de la foudre est tombée à proximité de la station d'épuration. Vraisemblablement, en raison d'une surtension sur le réseau, l'automate T6N a grillé. Cet automate est celui qui gère le traitement des boues ; étant donné qu'il s'agit de l'automate le plus récent, installé dans le début des années 2000, il occupe aussi le rôle d'automate de gestion principal et fait le lien entre les autres automates et le système de gestion de processus (voir annexe 1).

La gestion de la STEP se faisait en mode manuel, sans supervision informatique. L'état de remplissage des infrastructures de stockages de boues était réalisé à l'aveugle. Comme il était trop risqué d'utiliser la centrifugeuse, nous stockions les boues sans les sécher. Par ailleurs, nous devons aussi enclencher le couplage chaleur-force manuellement pour éviter des émissions de gaz dans la nature, ce qui nous obligeait à arrêter le couplage durant la nuit.

Cette situation, anxiogène pour le personnel, nécessite une présence accrue sur site pour éviter toute problématique.

Afin de limiter les risques, le Conseil communal a demandé à la commission financière un crédit urgent pour réparer l'automate principal sans délai. Ce qui a été fait et la gestion de la STEP est à nouveau informatisée. La supervision et les automates fonctionnent. Ce n'est toujours pas une solution acceptable sur le long terme, mais les risques exposés plus haut ne sont plus. Cette possibilité est inscrite dans notre Règlement sur les finances à l'article 15.

3. Coûts

Le dépannage en urgence, le remplacement de l'automate ainsi que le remplacement des modules de communication Ethernet et des câbles de communication sont chiffrés comme suit :

- dépannage du vendredi 23 juin	CHF	4'370.00
- remplacement de l'automate T6N (machine et programmation)	CHF	61'650.00
- remplacement des modules de communication	CHF	19'530.00
TOTAL HT	CHF	85'550.00
TVA	CHF	6'587.35
Divers et imprévus	CHF	2'862.65
<u>TOTAL TTC</u>	<u>CHF</u>	<u>95'000.00.</u>

Comme il s'agit d'un investissement lié à l'épuration, nous récupérons la TVA.

4. Financement

Nous sommes actuellement en discussion avec notre assureur afin de savoir si les dégâts liés à la foudre sur ce type d'appareil pourraient être pris en charge.

Actuellement, nous avons pu prouver qu'il y a eu une forte activité orageuse dans le secteur avec passablement de foudre à proximité de la station d'épuration. Dans tous les cas, il est clair que cet événement n'est pas dû à un problème d'entretien, ni à la vétusté de l'automate. La vétusté de l'automate explique cependant l'inexistence de système permettant d'éviter des surtensions.

Ce matériel est amorti sur 15 ans et il n'est pas impossible que nous le changions lors de la réalisation de la nouvelle STEP dans le mesure où nous allons réaliser un appel d'offre sur l'automation.

5. Conclusion

Selon le plan de la STEP (en annexe 2), les zones qui dysfonctionnaient étaient les suivantes :

- traitement des boues ;
- décanteur primaire ;
- gazomètre.

La commission financière a été consultée par circulation et a rendu un préavis favorable à l'unanimité. La commission technique a été consultée le 28 août 2023 et a rendu un préavis favorable à l'unanimité des membres présents. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir valider la demande de crédit présentée.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 6 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
François Del Rio Maxime Rognon

Annexes : - plan réseau
 - plan STEP



Arrêté relatif à un crédit d'engagement et crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour le remplacement d'un automate de gestion à la station d'épuration de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu l'article 15 du Règlement communal sur les finances, du 14 décembre 2020 ;

vu le préavis favorable de la commission financière consultée par voie de circulation ;

vu le rapport du Conseil communal, du 6 septembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Conformément aux dispositions du règlement sur les finances, le Conseil général valide l'arrêté du Conseil communal du 26 juillet 2023 relatif à un crédit d'engagement urgent de CHF 95'000.- pour la réalisation des travaux ci-dessous :

- a) dépannage;
- b) remplacement de l'automate T6N;
- c) remplacement des modules de communication.

Art. 2 : Le Conseil général octroie un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- pour l'exercice budgétaire 2023 afin de couvrir les dépenses relatives aux travaux ci-dessus.

Art. 3 : La dépense sera portée aux comptes des investissements, chapitre 7200 « Traitement des eaux usées », et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

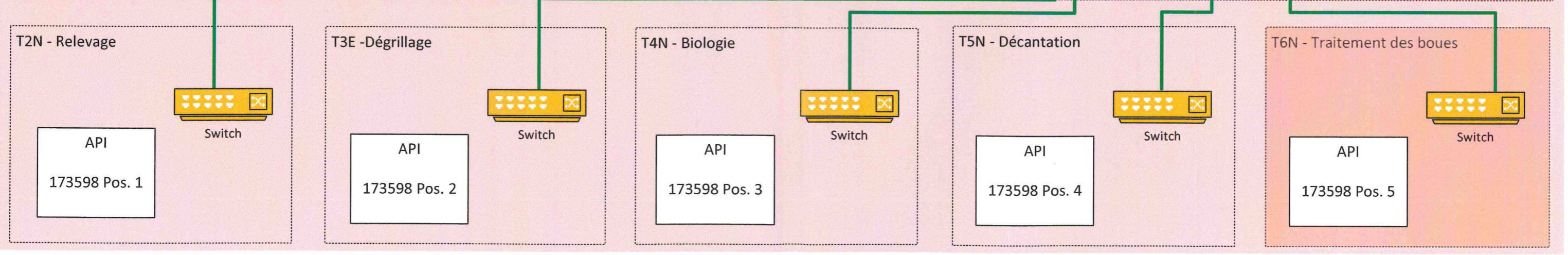
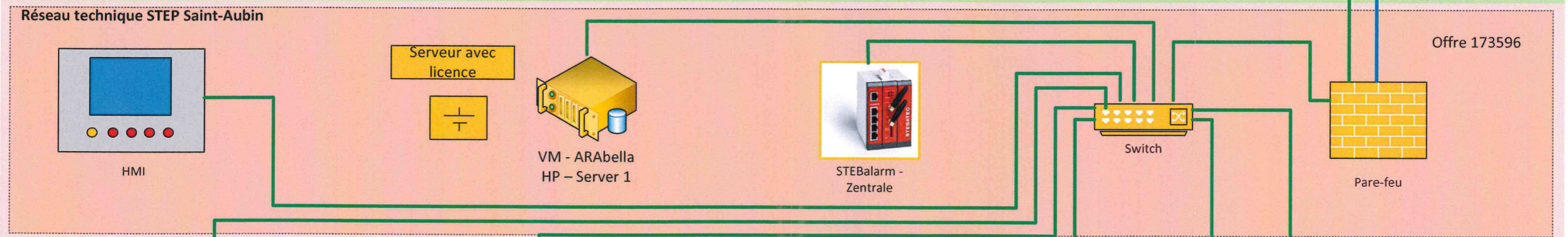
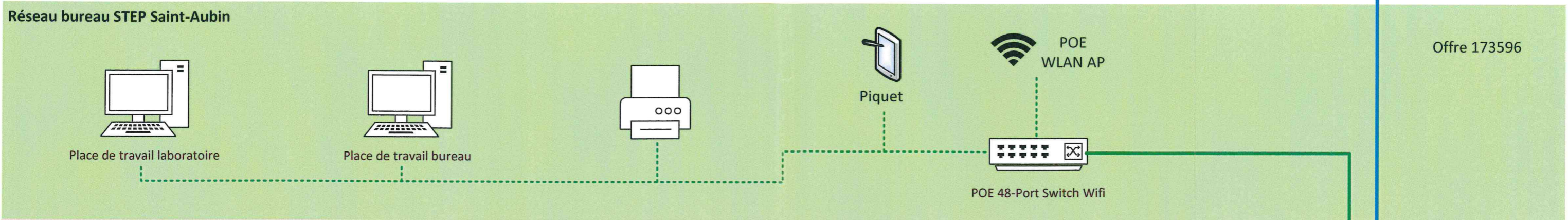
Art. 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre



Légende réseau

- Fibre optique (réseau opérateur)
- Ethernet processus
- Ethernet bureau

Légende symboles

Objekt	STEP St-Aubin - Réseau			Ver.	Date	Contrôle	Modifications
Titel	Concept réseau			A	25.03.20	hh	Variante 1
STEBATEC AG Mattenstrasse 6a CH - 2555 Brügg Telefon 032 321 75 55 info@stebatec.ch www.stebatec.ch				Gezeichnet: dl			
				Geprüft:			
				17.01.2022			
Commune de la Grande Béroche – STEP St-Aubin							

Syndicat intercommunal pour l'épuration
des eaux usées de la Béchoche

ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

STATION D'EPURATION
CREATION DECANTEUR PRIMAIRE
AGRANDISSEMENT TRAITEMENT
BIOLOGIQUE

IMPLANTATION GENERALE

1:50

Proj 1

Plan N° : 154902004/50
Format : B3 x 120 cm
Dessiné : 15.5.2000 Fg
Modifié :
GRANDPERRIN 14
AL. NOTICORSE 21
1000 LAGUNAINE TEL. 01 91 71 76 42

